

Parti Révolutionnaire

www.sitecommunistes.org



Communistes



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

18/12/2025

Non à l'interdiction du Parti communistes polonais !

Le Parti communiste de Pologne (KPP) existe depuis plus de deux décennies. Le 3 décembre dernier le PCP vient d'être interdit par un jugement du tribunal constitutionnel dans un procès expéditif. Cette initiative a été prise par le président polonais Nawrocki. Voilà cinq ans la précédente tentative de le délégaliser s'était terminée sur un échec.

La tentative de délégalisation du Parti communiste polonais constitue en réalité l'aboutissement des efforts permanents depuis 1989 et la prise du pouvoir par les forces capitalistes ayant liquidé les conquêtes de la Pologne Démocratique et jeté le pays dans les bras de l'Union Européenne et de l'OTAN. Cette frénésie anticommuniste, montre que le "spectre du communisme" continue à faire peur à la bourgeoisie militariste et agressive de Pologne. En s'attaquant aux communistes, les dirigeants de Varsovie ne font confirmer leur peur d'une idée qu'ils croyaient avoir définitivement éliminée en 1989.

Pour autant, les idées communistes sont là et s'opposent à la réécriture de l'histoire comme aux volontés d'engager la Pologne dans une aventure militaire contre la Russie.

Le parti communiste de Pologne, dont nous exigeons qu'il soit rétabli dans ses droits ne plie pas l'échine et dans un communiqué, annonce qu'il continue le combat : " *Notre parti lutte depuis dix ans contre diverses formes de persécution et d'interdiction. Cette fois encore, le 3 décembre, le Tribunal constitutionnel, à la demande du Président de la République, a jugé que les objectifs et les activités de notre parti étaient contraires à la Constitution polonaise.*

Ce jugement n'entraîne pas encore l'illégalité du parti, qui implique sa radiation du registre des partis politiques. Le tribunal n'est pas reconnu comme organe légal par le gouvernement actuel et ses verdicts sont jugés illégaux ; ils ne sont donc ni publiés ni appliqués par les autorités. Nous attendons la décision du tribunal chargé de l'enregistrement des partis politiques.

Le Parti communiste de Pologne poursuit son combat. Nous vous tiendrons informés des développements futurs."
Vive le Parti Communiste Polonais !